Délibération n° 050626-03

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260605-050626_03-DE

# Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2026

Date de convocation : **28 mai 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **9 juin 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **16** – Votants : **19**
**Présents :** Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
**Absents excusés avec procuration :** Mme Adeline KAUPP donne procuration à M. Frédéric DESCHAMPS, M. Baptiste BOUGIS donne procuration à Mme Sandrine REHEL, M. Benoit ROLLAND donne procuration à Madame Mélanie LAUTRIDOU.
**Secrétaire de séance :** M. Joël GESRET
*Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.*

## Proposition de contribuables appelés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques du département du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué, ou à défaut du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

- La commission est composée de 11 membres à savoir :
  - Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
  - 10 commissaires.
- Les commissaires doivent :
  - Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
  - Avoir au moins 18 ans,
  - Jouir de leurs droits civils,
  - Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres,
  - Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal **sont désignés par le directeur départemental des finances publiques** sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.
- Dinan Agglomération doit proposer à la DDFIP une liste de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 40 noms).

***Vu** le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A,*
***Vu** le Code général des collectivités territoriales,*
***Vu** les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,*
***Vu** la délibération n°CA-2026-056 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant création de la CIID, et approuvant les modalités de désignation des contribuables,*
***Vu** la demande adressée à la présente commune par Dinan Agglomération en date du 10 avril 2026 aux fins de proposer des contribuables appelés à siéger à la CIID,*

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260605-050626_03-DE

***Considérant*** *la nécessité de constituer ou de renouveler la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Dinan Agglomération,*

***Considérant*** *que les personnes proposées ci-après remplissent les conditions légales pour siéger à ladite commission,*

**Ouï cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,**

- **Proposent** au directeur départemental des finances publiques les contribuables suivants pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

| N° | Civilité | NOM Prénom | Adresse | Date de naissance |
|---|---|---|---|---|
| 1 | M. | ROBERT Alain | 19, rue des Graviers<br>22980 Plélan-le-Petit | 27/04/1951 |
| 2 | Mme | ADAM née HEDE<br>Christelle | 22, La Ville Guée<br>22980 Plélan-le-Petit | 16/04/1969 |

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **09/06/2026**
De son affichage en mairie le **09/06/2026**

Le Maire, **Philippe GELARD**

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Philippe GELARD**